

Rapport d'activité **2023**



***sur le prix et la qualité du
service public de gestion des déchets***



SMET Meuse
43 rue du Rattentout
55320 Dieue-sur-Meuse
03 29 87 29 84

Directeur de la publication : Dominique MOUSSA
Rédaction et conception : SMET Meuse

Illustrations et crédits photo : SMET Meuse -
freepik.com - canva.com

Etabli conformément au décret n°2015-1827 du 30
décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix
et la qualité du service public d'élimination des
déchets ménagers

Sommaire

Focus sur l'année 2023	4
Présentation du SMET	6
Gestion des DMA	10
Ordures ménagères	12
Recyclables	14
Déchetteries	16
Evolution des DMA	19
Prévention des déchets	20
Éléments financiers	22
Marchés publics	25
Glossaire	26

SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE SYVALOM

Le partenariat avec le SYVALOM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne) se poursuit avec la signature, le 7 novembre 2023, d'une Entente pour le traitement des ordures ménagères meusiennes par l'Unité de Valorisation Énergétique de La Veuve (51). Le SMET oriente désormais la moitié de ses tonnages d'ordures ménagères (soit 7000 tonnes environ) vers ce nouvel exutoire, avec une montée en charge progressive envisagée en fonction du vide de four disponible. Cette Entente signe la fin progressive de l'enfouissement des ordures ménagères, dans le respect des objectifs régionaux et départementaux de prévention.

CONVENTION SIGNÉE AVEC LE SMTOM

Le traitement des ordures ménagères se diversifie avec la signature, le 23 octobre 2023, d'une convention avec le SMTOM de Villerupt pour orienter 20% des ordures ménagères du SMET sur l'unité de tri mécano-biologique de Maxival (54). Ce processus permet de séparer les recyclables et la portion fermentescible des ordures ménagères, et de ne diriger vers l'enfouissement que les déchets ultimes. La convention est conclue pour la période 2023 - 2025.

UN CENTRE DE TRANSFERT 100% SMET

Le SMET avance d'un pas dans ses missions d'optimisation des flux de déchets avec l'achat en mai 2023 d'un terrain et d'un bâtiment pour accueillir son futur centre de transfert. Ce lieu permettra de massifier les ordures ménagères et les recyclables collectés en porte à porte et PAV, et d'effectuer un sur-tri sur dalle des bennes non recyclables et bois. La mise en service de ce centre de transfert est prévue pour le 1er janvier 2025.

l'année 2023

4ÈME JOURNÉE DES GARDIENS

Le rendez-vous annuel des techniciens environnement et gardiens de déchetterie s'est tenu cette année le 16 novembre. La matinée a été dédiée à une visite du site de notre prestataire VALO à Florange, pour en apprendre plus sur le recyclage du polystyrène et des huisseries notamment. Les échanges se sont ensuite poursuivis sur la communication en déchetterie, avec une réflexion groupée autour d'idées d'affiches et de petites vidéos qui seront produites en 2024.



LANCEMENT DES NOUVELLES FILIÈRES REP

2023 a vu l'arrivée dans la majorité de nos déchetteries des nouvelles filières REP "Jeux et jouets", "Articles de bricolage et de jardin" (thermiques et non thermiques), et le développement des filières "Articles de sport et loisirs" et "Outillage du peintre" déployées fin 2022. La signalétique des déchetteries a été mise à jour en août 2023 pour informer au mieux les usagers.



UN STAND MOBILE POUR COMMUNIQUER LORS D'ÉVÉNEMENTS

Le SMET a été sélectionné lors de l'appel à projet "prévention déchet" du département de la Meuse pour acheter un stand mobile attractif pour intervenir sur tout type d'événements. Le syndicat dispose donc depuis septembre 2023 d'une banque d'accueil personnalisée, de 3 kakémonos sur la prévention de différents déchets, d'une roue de la fortune et de colonnes d'exposition sur le recyclage des déchets.



APPLICATION SMET AU TRI

Après un an et demi de fonctionnement, SMET au tri a évolué en novembre 2023 pour prendre en charge des fonctionnalités toujours plus proches des besoins des utilisateurs. L'application s'est ainsi étoffée d'un système de notifications in-app pour signaler les reports de collecte exceptionnels, d'une interface dédiée aux gardiens de déchetterie et d'un module de contact lors de l'ajout d'un nouveau déchet à la base de données.

Présentation du SMET

Créé en juin 2014, le SMET (Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des Déchets) est né sous l'impulsion du Département de la Meuse, et grâce à la volonté d'élus locaux. Le SMET a pour objectif de fédérer les collectivités meusiennes afin de :

- Développer la concurrence pour les marchés de traitement des déchets
- Maîtriser les flux et leurs coûts
- Mener des études visant à optimiser les techniques actuelles de collecte et de traitement des déchets
- Aider les collectivités à répondre aux objectifs réglementaires en matière de gestion des déchets.

Le siège social du SMET se situe sur la commune de Dieue-sur-Meuse, à 15km au Sud de Verdun.

2010 - 2013

Etude d'optimisation réalisée pour 24 EPCI
Présentation du projet de syndicat en préfecture
Rédaction des statuts. Elaboration du 1er PLP

2014

Arrêté préfectoral portant sur la création du SMET
Transfert des contrats de traitement

2018

Démarrage des nouveaux marchés mutualisés
Mise en place d'un CARDEC. Fin du PLP, démarrage du PLPDMA

2019

Adhésion de la CA du Grand Verdun

2023

Signature d'une Entente avec le SYVALOM
Lancement du projet de construction d'un centre de transfert

COMPÉTENCES

Les collectivités peuvent adhérer à l'une ou plusieurs des compétences suivantes :

La compétence **Etudes** porte sur l'innovation et l'optimisation des techniques de collecte et de traitement des déchets.

La compétence **Traitement** a pour objectif de développer la concurrence afin de maîtriser le coût des marchés de collecte, de transport et de traitement des déchets.



PREVENTION

Le financement du poste de chargé de prévention est financé par une cotisation des adhérents à la compétence traitement du SMET, incluse à la cotisation pour frais de fonctionnement.

Les actions de prévention et de communication sont en partie financées par cette cotisation, ainsi que par les soutiens à la communication versés par les éco organismes Ecosystem, Eco DDS, Refashion, Ecologic et Ecomaison.



79 072
habitants

COMPÉTENCES ÉTUDES
ET TRAITEMENT

4 677
habitants

COMPÉTENCE ÉTUDES
UNIQUEMENT

PLPDMA

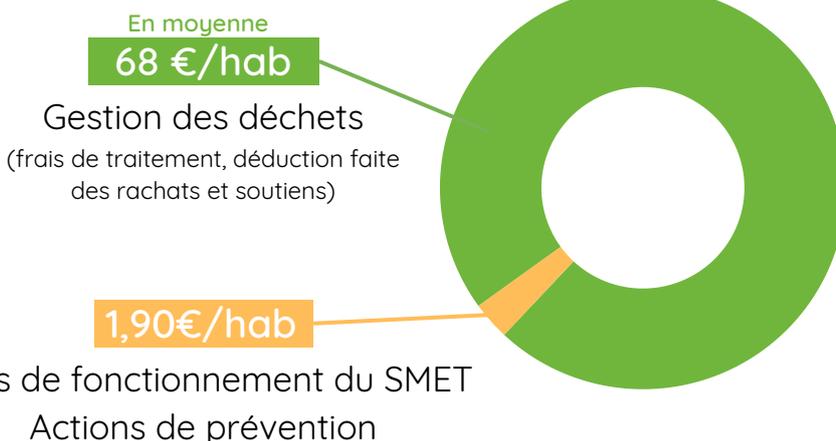
Le SMET s'est engagé à porter un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour le compte de ses collectivités adhérentes à la compétence Traitement.

Le PLPDMA est devenu une obligation réglementaire dont l'objectif principal est de réduire à la source la production des DMA (-15% entre 2010 et 2030).

Le PLPDMA actuellement en cours s'étend sur la période 2018 - 2024 et s'organise autour de 4 axes et 12 actions clés.

FINANCEMENT DES SERVICES

Le financement du SMET se base sur une participation des EPCI adhérentes. Pour disposer de la trésorerie nécessaire, le SMET effectue un appel de fonds trimestriel auprès des collectivités.



ORGANES CONSULTATIFS ET DÉCISIONNELS

Le Comité Syndical est l'instance plénière du Syndicat au sein de laquelle toutes les décisions importantes sont prises (vote du budget, rédaction du règlement intérieur, modification des statuts, etc.). Le Comité Syndical se compose de 12 délégués élus parmi et par les conseils communautaires de chaque EPCI membre.

Le Président et les Vice-présidents mettent en œuvre la politique définie par le Comité Syndical.

Le Bureau prépare les réunions du Comité Syndical et peut recevoir la délégation d'une partie des compétences de celui-ci. Il est composé du Président, des Vice-présidents et de cinq délégués membres du Comité Syndical.

M. Moussa

Président

M. Goeuriot

1er Vice-président

M. Le François

2ème Vice-président

M. Pichavant

3ème Vice-président

COMMISSIONS

Etudes ● Traitement ● Prévention ● Ouverture des plis ● Appel d'offres

EPCI	Délégués	Suppléants
CC Argonne Meuse	OLIVIER Hélène	JADOUL Sébastien
CC du Territoire de Fresnes en W.	MOUSSA Dominique	ALEXANDRE Didier
CC de l'Aire à l'Argonne	OBARA Sylvain	RAMAND Thierry
CC de Damvillers Spincourt	LE FRANCOIS Bertrand	ANTOINE Jocelyne
CC du Pays d'Etain	COLIN Jean-Paul	PARROT Joël
CC du Samiellois	PICHAVANT Pascal	VALLOIRE Jean-François
CC Val de Meuse Voie Sacrée	GILSON Bernard	MINUTO David
CA du Grand Verdun	DURET Jean-Luc	PONCELET Michel
	DEHAND Philippe	ROUARD Guillaume
	GOEURIOT Bernard	RICHARD Julia
	HENRY Philippe	BROCHET Quentin
CC Côtes de Meuse-Woëvre	PLANTEGENET Lionel	GRUNBLATT Jean-Paul

LE SMET AU QUOTIDIEN

M. Nicot

Directeur

Mme Verdun

Secrétaire comptable

Mme Peduzzi

Chargée de prévention

Mme Vallance

Chargée de traitement



Déploiement de nouvelles filières



Résolution des problèmes de transport



Suivi des tonnages et des dépenses de gestion des déchets



Accompagnement technique
Veille réglementaire

Accompagnement pour les actions prévention

SMET

EPCI



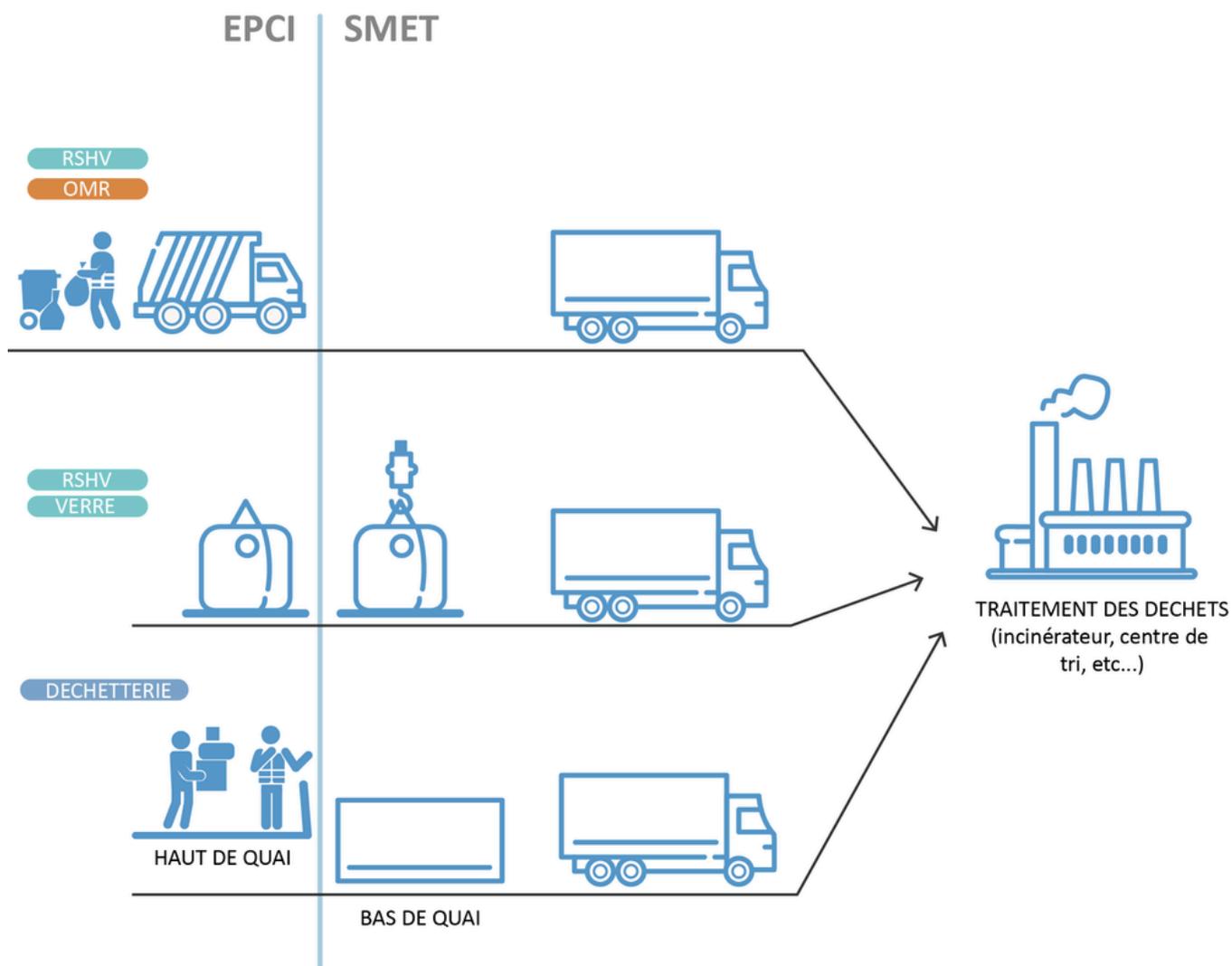
Signalement des dysfonctionnements



Besoins et suggestions

Gestion des DMA

PÉRIMÈTRE D'ACTION DU SMET



Tonnages et modes de traitement

En 2023, le SMET compte 8 collectivités adhérentes (contre 9 en 2022), ce qui explique, outre les mesures de prévention déployées sur le territoire, les variations de tonnage entre 2022 et 2023.



Ordures ménagères

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), couramment appelées "poubelle noire", désignent la partie des déchets qui reste après les collectes sélectives.

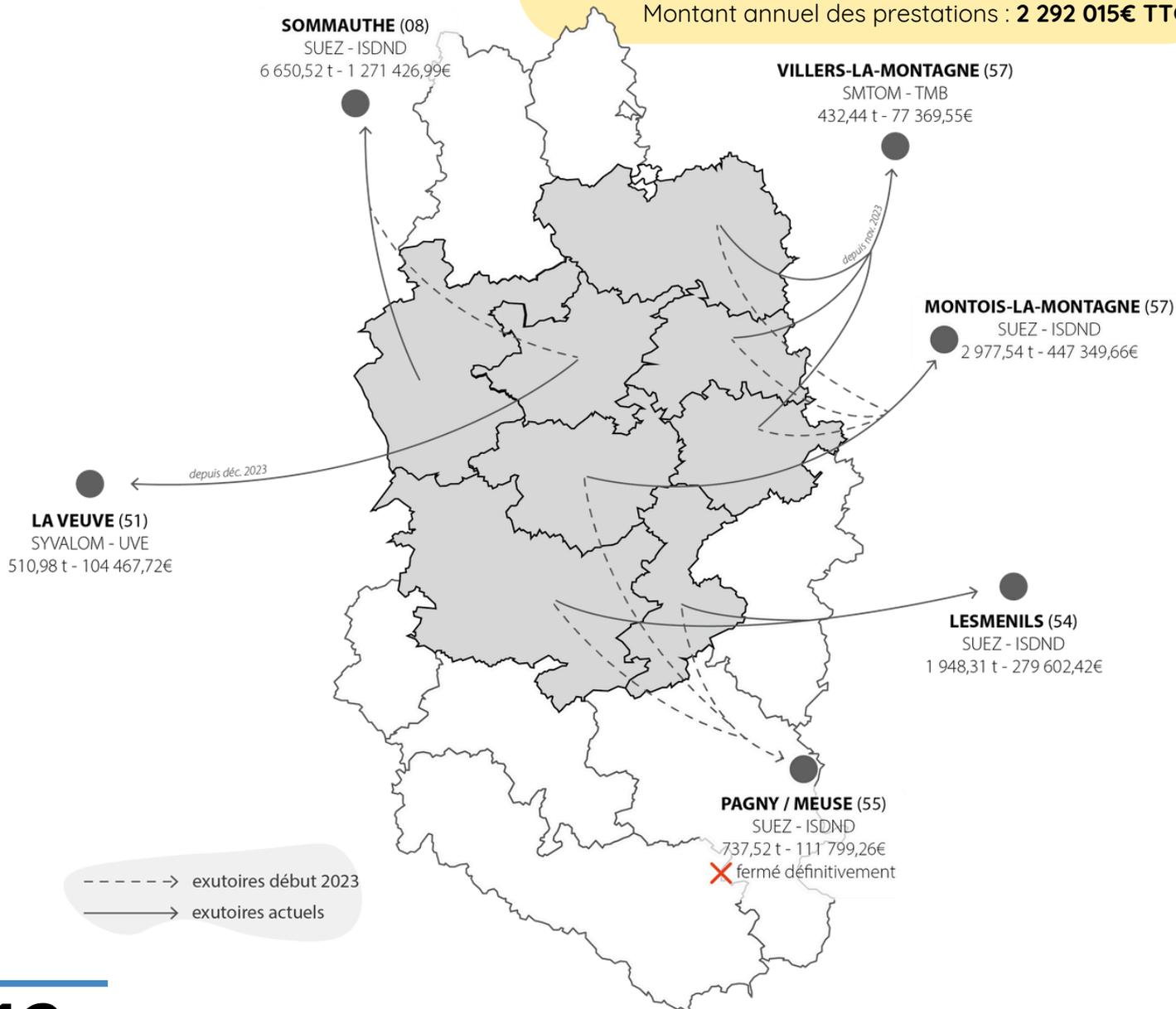
Ces dernières années, la production d'OMR a eu tendance à diminuer et il est indispensable de continuer sur cette voie car les capacités d'enfouissement dans la région Grand Est vont être fortement réduites (PRPGD).

Pour permettre cela, la redevance incitative (RI) peut être un outil efficace. La RI est une REOM comprenant une part variable calculée en fonction de la quantité d'OMR produite (nombre de levées). La majorité des collectivités rurales meusiennes ont basculé vers ce mode de financement qui leur permet d'obtenir les ratios d'OMR les plus bas.

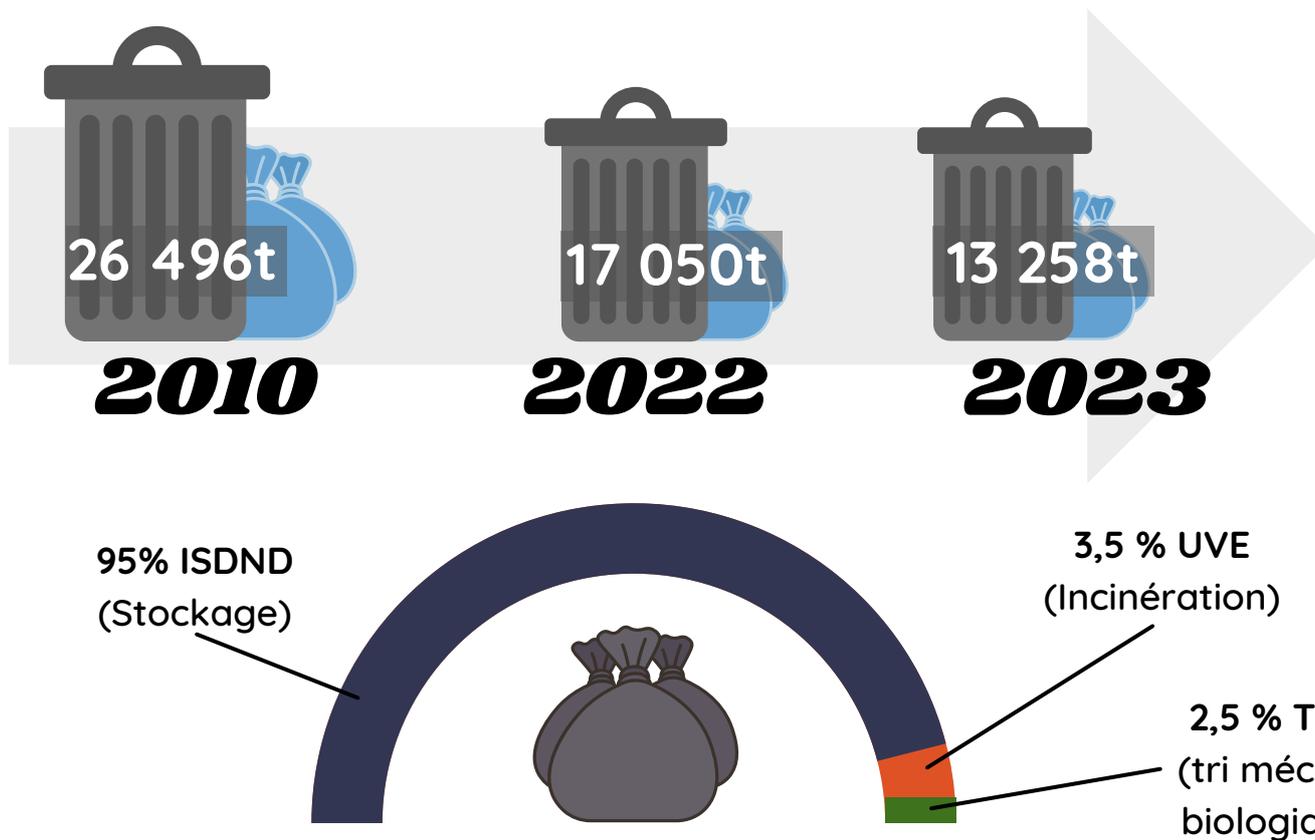
- **ISDND** (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) exploitée en mode bioréacteur avec +75% de valorisation énergétique du biogaz produit
- **UVE** (Unité de Valorisation Energétique)
- **TMB** (Tri Mécano-Biologique)

Tonnage traité en 2023 : 13 258 t

Montant annuel des prestations : 2 292 015€ TTC



ÉVOLUTION DES TONNAGES



Ratio annuel par habitant : 168 kg

Coût aidé du traitement des OMR : 29,88 €TTC/hab/an

FOCUS SUR LE TRAITEMENT PAR INCINÉRATION

Depuis fin 2023, une partie des ordures ménagères du SMET est envoyée à l'Unité de Valorisation Energétique de La Veuve (51). Ce mode de traitement permet d'agir notamment sur la taxe générale sur les activités polluantes, qui fonctionne selon le principe "pollueur payeur" et dépend du mode de traitement des déchets.

Entre 2022 et 2023, la TGAP est passée de 11€ à 12€/t pour l'UVE de La Veuve ; dans le même temps elle a atteint les 52€/t pour les ISDND.

L'UVE de La Veuve valorise énergétiquement les ordures ménagères, qui viennent alimenter un réseau de chaleur urbain (pour la ville de Châlons-en-Champagne) et industriel (usine Luzéal).



Recyclables

Le recyclage consiste à réintroduire un déchet directement dans le cycle de production dont il est issu en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

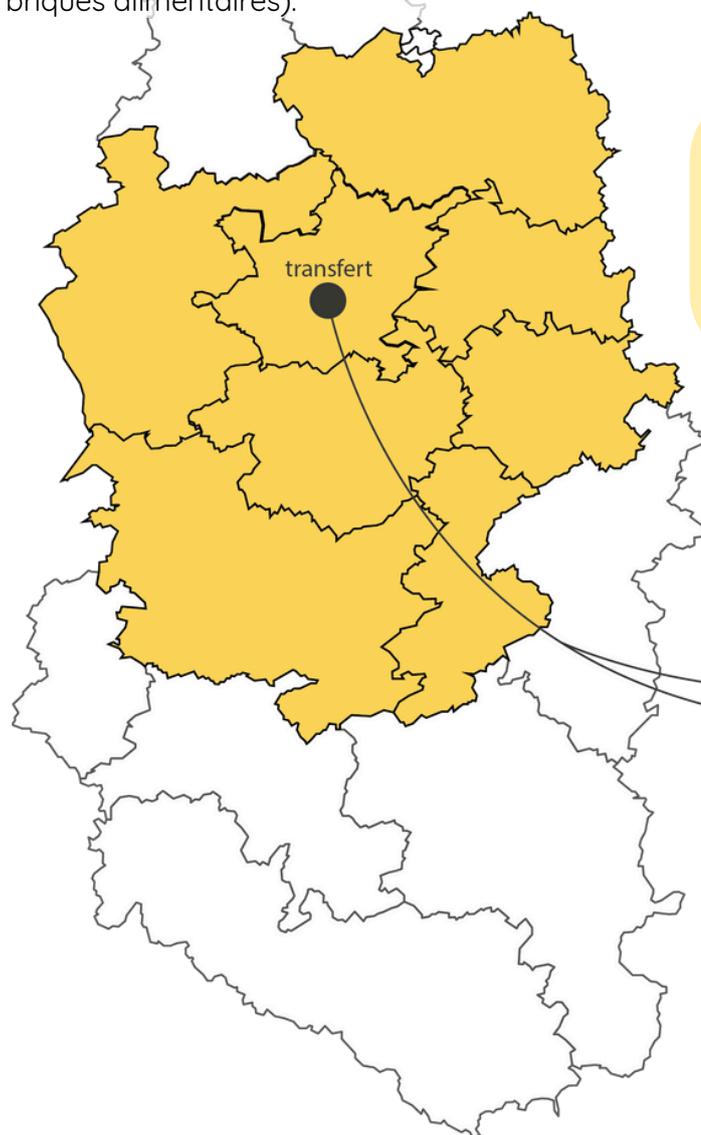
Les RSHV peuvent être collectés en Point d'Apport Volontaire (PAV) ou en Porte à Porte (PAP) selon les collectivités.

Dans le premier cas, les RSHV sont triés en deux flux distincts : d'une part le papier/cartonnette et d'autre part les emballages (conserves, bouteilles, plastiques et briques alimentaires).

Dans le cadre de la collecte en PAP, le plus souvent les RSHV ne sont pas séparés par l'utilisateur. Leur gestion se révèle alors plus coûteuse en centre de tri.

Au global sur l'année 2023, 4168 tonnes de RSHV ont été collectées puis amenées sur un quai de transfert à Verdun, afin de limiter les transports routiers jusqu'au centre de tri.

Le verre usagé est capté exclusivement en PAV et est ensuite envoyé sur le site de Mineris à Saint-Menge.



Verdun : point de massification pour l'ensemble des RSHV du Centre Meuse.

Tonnages collectés en 2023

RSHV : **4 168 t**, Verre : **3 026 t**

Montant annuel des prestations : **1 385 728 €**

CUSTINES (54)

PAPREC- centre de tri RSHV
(uniquement corps plats)
718,50 t - 111 786,21 €

DIEULOUARD (54)

PAPREC- centre de tri RSHV
3 449,90 t - 1 101 583,38 €



SAINT-MENGE (88)

MINERIS - tri du verre
3 026,59 t - 172 358,53 €

ÉVOLUTION DES TONNAGES

Pour les RSHV, tonnage après retrait des erreurs de tri.



Ratio à l'habitant en 2023 : **42 kg de RSHV, 39kg de verre et 10 kg d'erreurs de tri.**

Coût aidé de la collecte en PAV et du traitement des RSHV : **20,99 €TTC/hab/an.**

Coût aidé de la collecte et du traitement du verre : **2,31 €TTC/hab/an.**

Les prix de rachat des JRM et gros de magasin ont légèrement évolué cette année, mais restent globalement bas.

Les rachats des autres matériaux (dont le verre) sont perçus directement par les EPCI. Il en est de même pour les recettes de CITEO.

LES ERREURS DE TRI

Quel que soit le type de collecte, le SMET respecte la norme AFNOR XP-X30473 relative à l'échantillonnage amont des déchets recyclables en centre de tri. En 2023, **97 caractérisations** ont été effectuées afin d'établir des clés de répartition des tonnages de matériaux sortant du centre de tri.

Lors de ces caractérisations, des erreurs de tri récurrentes, également appelées refus de tri, ont été constatées.

En 2023, on enregistre **813 tonnes de refus de tri**, soit un **taux de refus moyen de 19,5%** pour les RSHV.

Parmi les déchets retrouvés le plus souvent en refus de tri, figurent les couches, mouchoirs et serviettes, les petits objets plastiques, les imbriqués, ou les produits non vidés (alimentaires, cosmétiques).



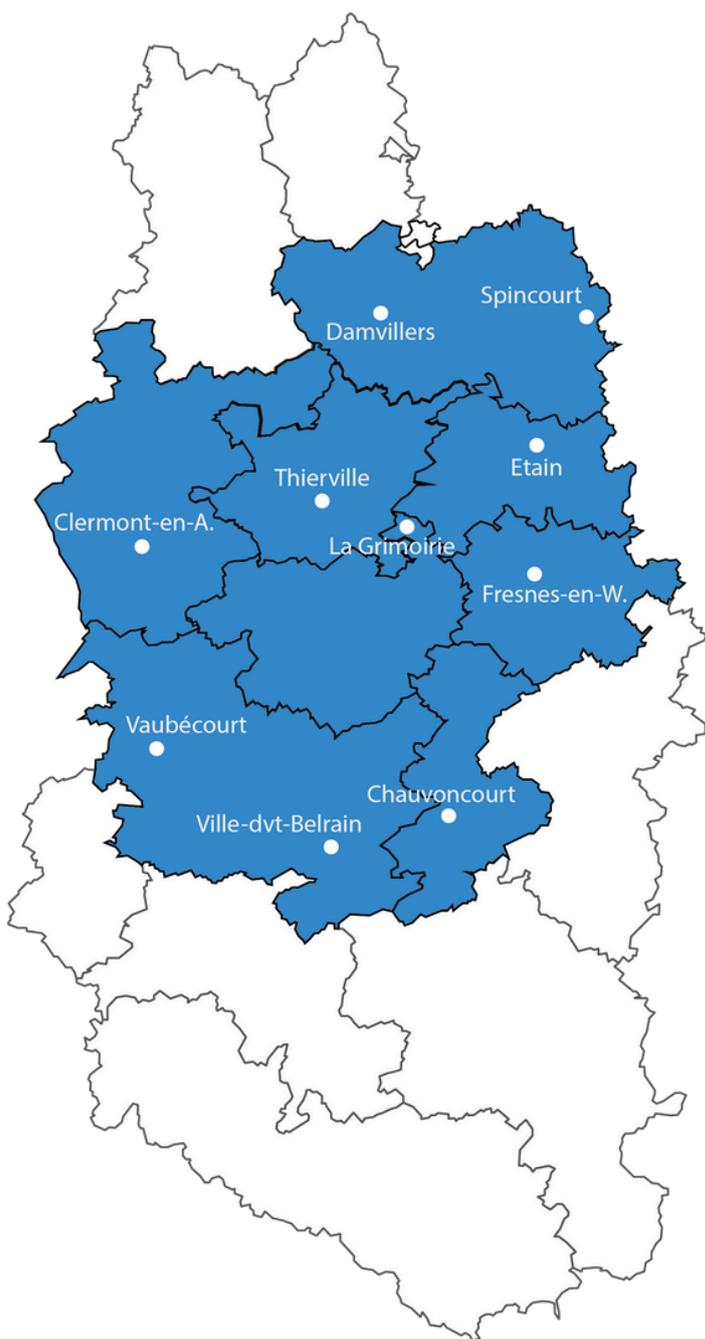
Infographie "Le plastique, c'est fantastique", 2023, SMET

Déchetteries

Au nombre de dix, les déchetteries présentes sur le territoire du SMET ont beaucoup évolué depuis leur création. Maillon essentiel de la gestion des déchets volumineux, elles sont au cœur d'une transformation constante en lien avec les nouvelles filières sous Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et les objectifs de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) et de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC).

En fonction de la configuration de chaque déchetterie, les nouvelles filières de collecte sont déployées progressivement ; les collectivités sont accompagnées par le SMET pour la mise en place, le suivi, et la communication autour de ces changements progressifs.

En 2023, le SMET a notamment mis à jour la signalétique de 8 déchetteries pour accompagner le déploiement de nouvelles filières.



LES FLUX DE DÉCHETTERIE



*filière Responsabilité Elargie du Producteur

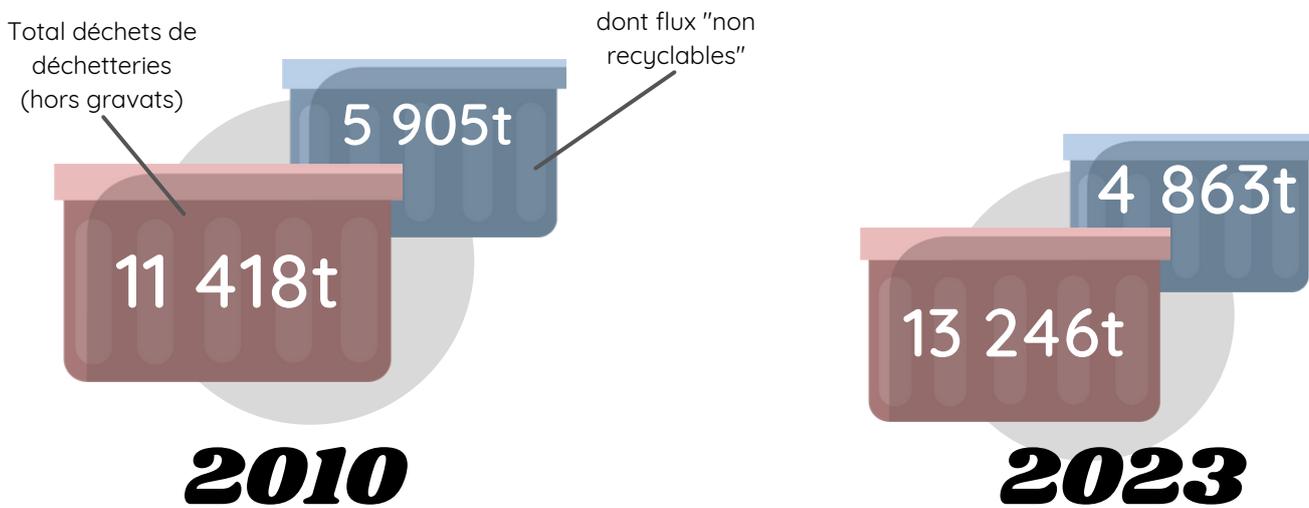
FILIÈRES REP

La filière REP est un dispositif qui implique directement les organismes responsables de la mise sur le marché de certains produits ; ils doivent alors financer ou organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Généralement, ces producteurs choisissent de s'organiser collectivement dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics.

Le SMET assure la gestion de la plupart des contrats des filières REP pour le compte de ses collectivités adhérentes.

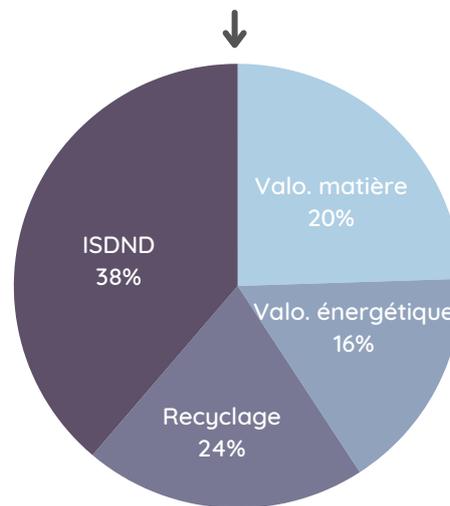
En 2023, 3 nouvelles REP ont été déployées sur 8 déchetteries : Articles de Sport et Loisirs, Jeux et Jouets, Articles de Bricolage et Jardin thermiques et non thermiques.

ÉVOLUTION DES TONNAGES

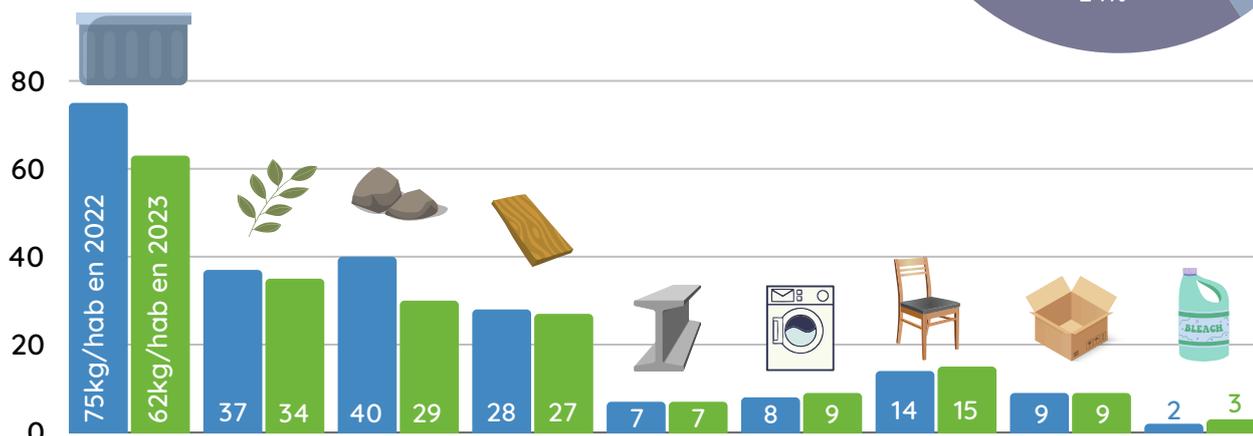


Après plusieurs années de hausse des tonnages de tout-venant en déchetterie, l'année 2023 voit baisser significativement les tonnages collectés, avec une baisse de 16% du tonnage à l'habitant entre l'année 2022 et l'année 2023.

Ratio annuel par habitant : **169 kg/hab/an** (hors gravats)
 Coût aidé des déchets de déchetteries : **20 € TTC/hab/an**



Evolution des tonnages de déchetterie 2022 / 2023 :



	Exploitant	Localisation	Tonnage traité	Montant annuel des prestations en K€TTC	Montant annuel des rachats en K€TTC
ISNDND Non recyclable	SUEZ	Sommauthe (08)	4 863 t	937 k€	
	Total				
Valorisation matière Déchets verts	Décavert	Belleville-sur-Meuse (55)	1 358 t	65 k€	
	Meuse Compost	Gironville /s les Côtes (55)	350 t	19 k€	
	SUEZ	Villers-la-Montagne (54)	195 t	15 k€	
	CETV	Seicheprey (54)	547 t	30 k€	
	EARL PIQUET	Beausite (55)	252 t	22 k€	
Total			2 702 t	151 k€	
Gravats	Carrière du Wameau	Verdun (55)	1 322 t	33 k€	
	Tri Service Recyclage	Anderny (54)	340 t	9 k€	
	CORDIER	Beausite (55)	95 t	0,6 k€	
	Total			1 757 t	43 k€
Métaux (hors batterie)	FOERST	Vaudoncourt (55)	96 t		11 k€
	Fers et Métaux	Regret (55)	39 t	2 k€	4 k€
	Del Francis	Chauvencourt (55)	407 t		49 k€
	Total			542 t	2 k€
Plastique rigide	PAPREC	Verdun (55)	85 t	6 k€	
	Total				
Recyclage Carton	PAPREC	Verdun (55)	682 t	90 k€	
	Total				
	Huisserie, polystyrène	VALO (Huisseries)	Florange (57)	61 t	16 k€
VALO (Polystyrène)		Florange (57)	10 t	1,5 k€	
Bois	KRONOSPAN	Fameck (57)	19 t	2k€	
	Novawood	Laneuveville-dvt-Nancy (54)	1 028 t	134 k€	
	Recybois	Virton (BE)	1 056 t	137 k€	
	Total			2 103 t	273 k€
DDS (hors Eco DDS)	CEDILOR	Malancourt-la-Montagne (57)	103 t	174 k€	

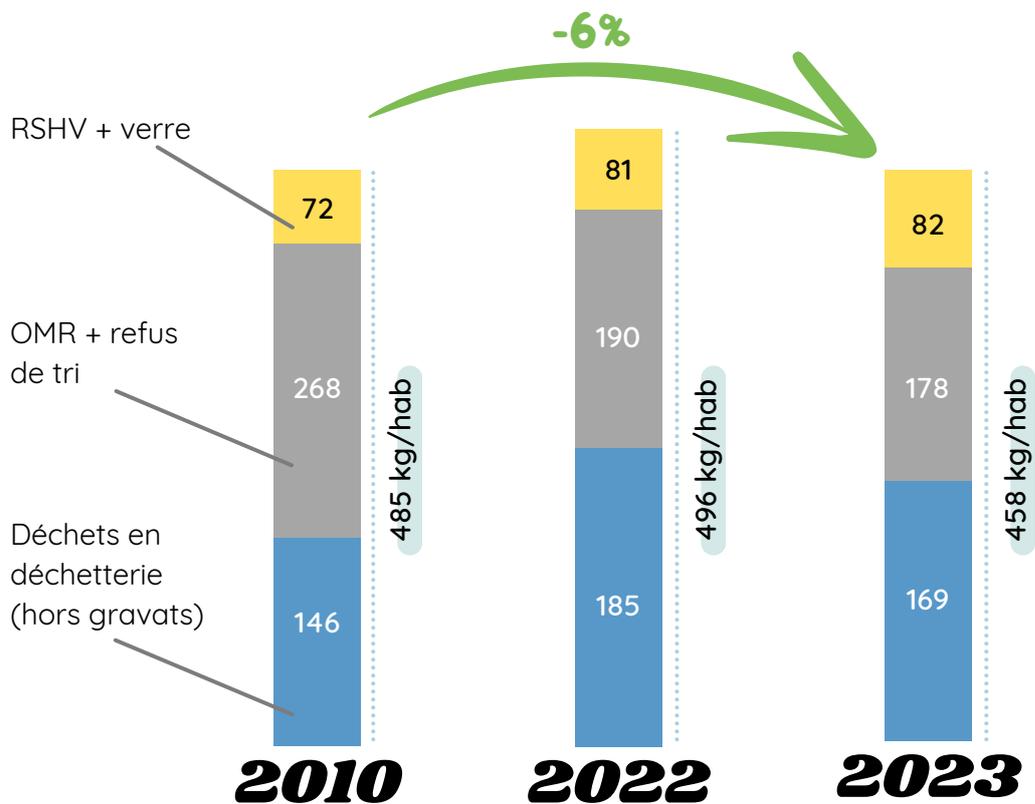
Filière REP	Tonnage collecté	Montant annuel des soutiens opérationnels en K€TTC	Montant annuel des soutiens communication en € TTC
EcoMaison (Mobilier, Jeux et Jouets, Bricolage)	1 174 t	64 k€	2 846 €
Ecosystem (DEEE, piles et lampes)	702 t	57 k€	2 500 €
Eco DDS	97 t	10 k€	2 561 €
Ecologic (Articles de Sport et Loisirs)	6 t	2,4 k€	1 000 €
Refashion (textiles)	240 t	En 2023, le SMET a soutenu à hauteur de 1720 € les prestataires de collecte	
Aliapur (pneus)	110 t	Coût de la filière = location des cages à pneus (1080€ en 2023)	

Evolution des DMA

La production d'OMR tend à diminuer depuis 2010 au profit des collectes séparées et des déchetteries, permettant ainsi une meilleure valorisation des déchets.

Toutefois, la production globale de déchets a tendance à augmenter et la moitié des déchets collectés continuent d'être enfouis. Or, l'enfouissement voit son coût augmenter d'année en année au travers de la TGAP.

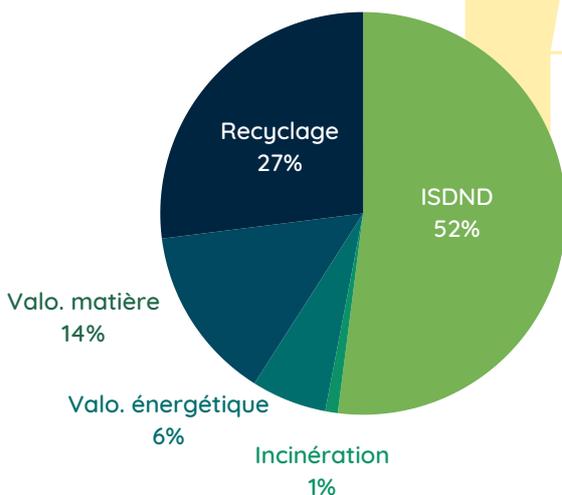
Au-delà des simples considérations économiques, l'enfouissement des déchets est un non-sens puisqu'il représente le gaspillage de ressources naturelles limitées. La prévention des déchets, et plus largement l'économie circulaire, apparaissent alors comme des outils indispensables pour inverser la tendance.



Traitement des DMA en 2023

En 2023, **458kg de DMA/hab** ont été collectés en moyenne sur le territoire du SMET (total avec gravats).

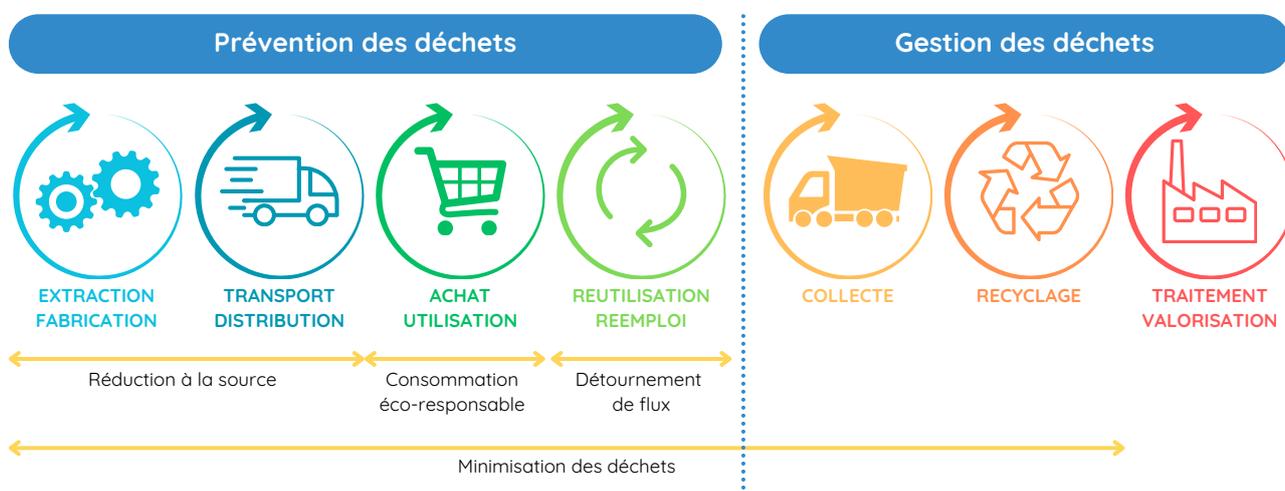
A titre indicatif, les moyennes nationales sont à 611kg de DMA/hab/an en 2021 (source : ADEME "La collecte des déchets par le service public en France résultats 2021", Juillet 2023)



Prévention des déchets

La prévention des déchets s'inscrit à chaque étape de la vie d'un produit : qu'il s'agisse de réduire sa consommation (en refusant les produits inutiles, en changeant ses pratiques...), de revendre, donner, ou réparer, la prévention vise à faire vivre toute(s) leur(s) vie(s) à nos objets avant d'en faire des déchets.

Prendre en charge la quantité toujours croissante de déchets produits par les ménages génère des impacts importants, tant sur l'environnement (production de gaz à effet de serre en hausse, épuisement des ressources, pollutions variées sur l'eau, l'air et les sols...) que sur la santé humaine. Le modèle de consommation linéaire développé lors de la révolution industrielle et qui s'est imposé jusqu'à aujourd'hui comme modèle économique principal trouve ses limites dans ces impacts et la nécessité de faire face à une raréfaction des ressources naturelles. C'est dans ce sens que les démarches de prévention s'inscrivent pour agir selon le mot d'ordre : "le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas".



(Source : CC Grand Pic Saint Loup)

LES RÔLES DU SMET

Le SMET coordonne le PLPDMA des 8 collectivités adhérentes à sa compétence traitement.



Accompagnement des actions des prévention

Aide à la communication



Rédaction et suivi administratif du PLPDMA



Mutualisation des retours d'expérience

Prêt de matériel (pédagogique, sensibilisation, ...)

QUELQUES EXEMPLES

En 2023, le SMET est intervenu dans plusieurs établissements scolaires pour sensibiliser les élèves à la thématique de la prévention des déchets, et tout particulièrement du gaspillage alimentaire.



Le compostage partagé a le vent en poupe : pour s'assurer que le projet parte du bon pied et s'inscrive dans la durée, le SMET apporte un soutien technique pour le diagnostic initial, la formation des référents de site et le suivi du site de compostage sur la première année de fonctionnement. En 2023, 3 nouveaux sites ont été ainsi lancés dans le cadre d'une convention tripartite entre la communauté de commune, l'établissement et le SMET.



Bien composter, ça s'apprend ! Qu'il s'agisse de démarrer un composteur pour la première fois ou de perfectionner sa pratique, tous les conseils sont bons à prendre. Le SMET anime des réunions publiques compostage, pour présenter les bases d'un compost réussi et répondre aux questions techniques que des adeptes de longues dates peuvent se poser.



Mieux trier ses déchets, c'est partout, et tout le temps ! Pour diffuser largement les bonnes pratiques et gestes de prévention, le SMET s'invite sur des manifestations variées, comme la fête du foot ou le forum des associations.

Les 12 actions du PLPDMA (2018 - 2024)

Gestion de proximité des biodéchets

- Compostage individuel
- Compostage collectif et autonome
- Réseau des guides composteurs
- Promouvoir le broyage
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

Donner une 2de vie aux déchets

- Promouvoir le réemploi et la réparation
- Communiquer sur les solutions déjà existantes

Actions emblématiques

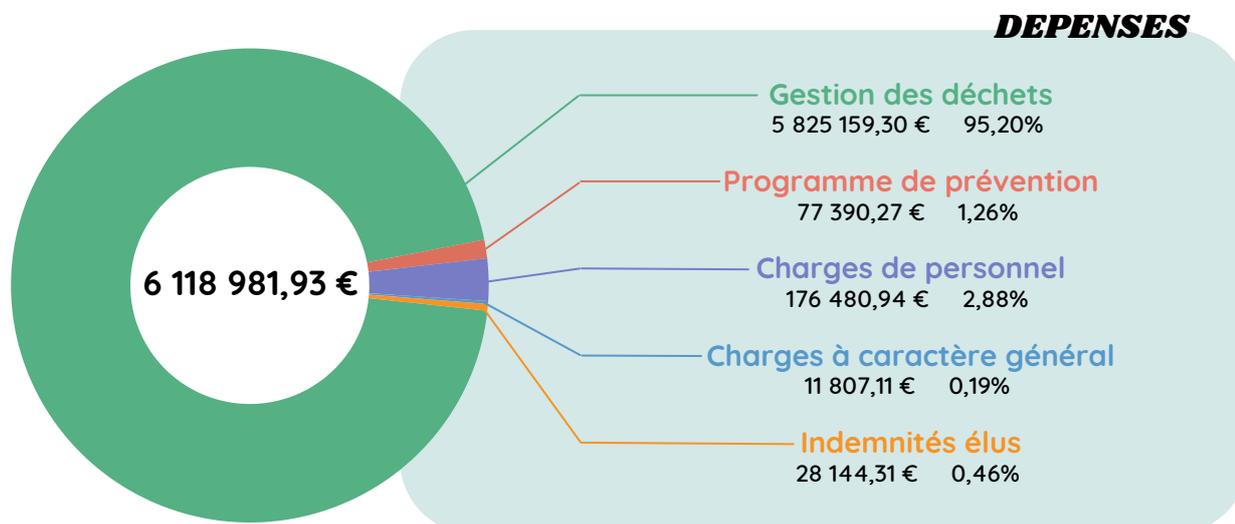
- Promouvoir le STOP PUB
- Sensibiliser à la réduction des déchets

Eco exemplarité des collectivités

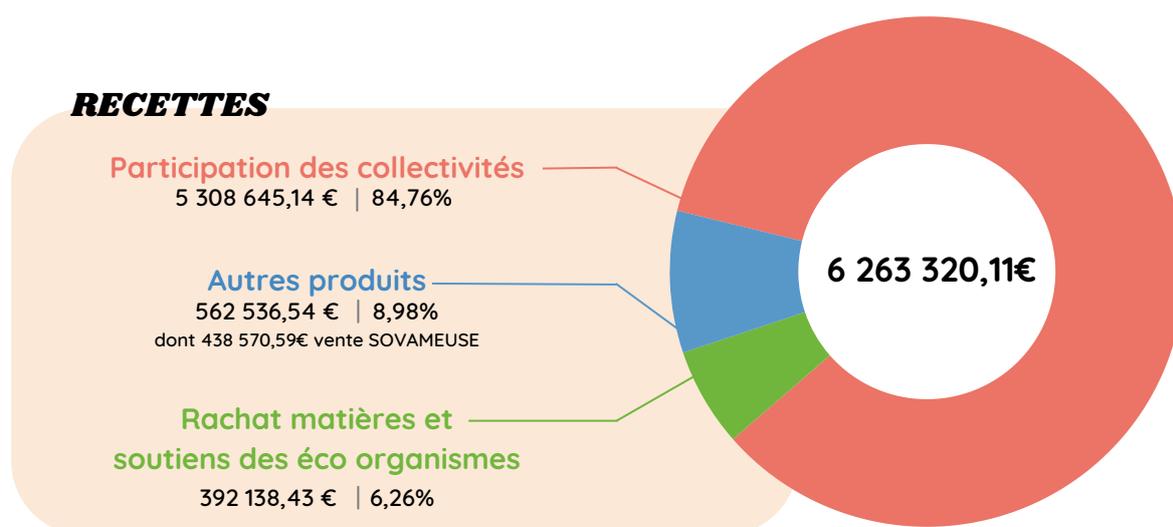
- Être éco-exemplaire au bureau
- Être éco-exemplaire pendant les événements
- Ateliers d'échange des bonnes pratiques

Eléments financiers

FONCTIONNEMENT



RECETTES

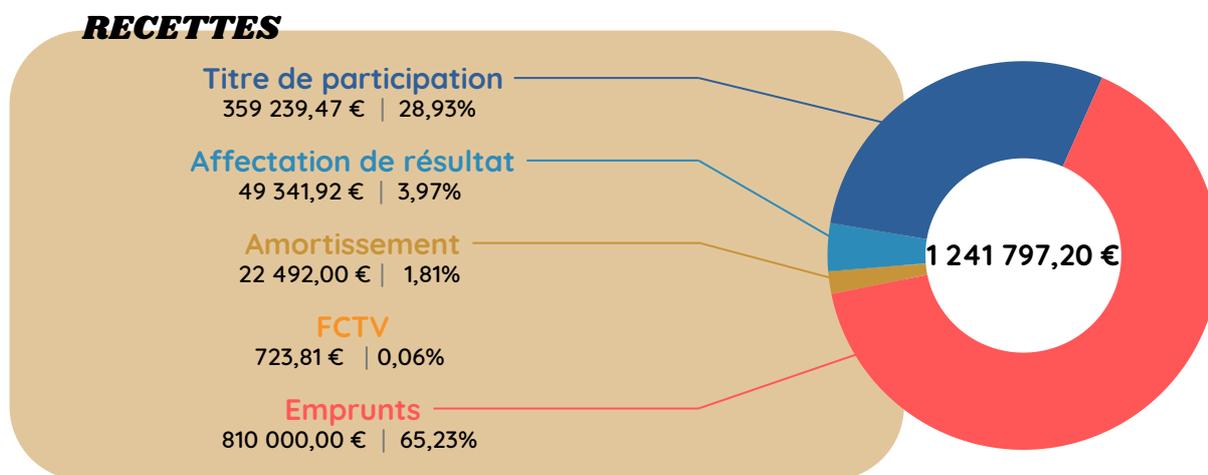
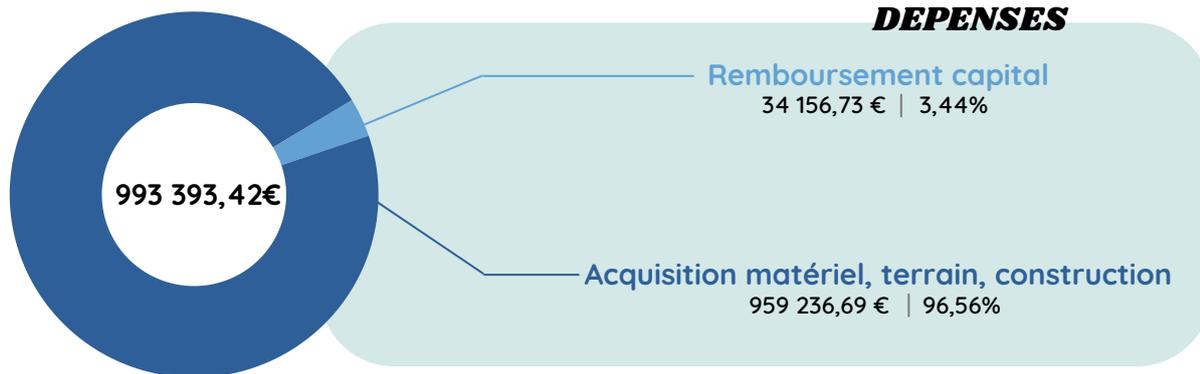


Aides publiques et soutiens reçus :

Eco-organismes : 155 366,24 €

	BUDGET	Adm. générale	Prévention	Etudes	Traitement
Total dépenses de fonctionnement (a)	6 118 981,93 €	71 854,65 €	124 674,85 €	0 €	5 922 452,44 €
Total recettes de fonctionnement (b)	6 263 320,11 €	75 297,24 €	121 196,24 €	0 €	6 066 826,63 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	144 338,18 €	3 442,59 €	-3 478,61 €	0 €	144 374,19 €
Résultat reporté (d ²⁰²²)	555 044,69 €	44 097,56 €	36 652,74 €	-166,30 €	474 460,69 €
Affectation en investissement (e)	49 341,92 €	321,09 €			49 020,83 €
Résultat cumulé de fonctionnement (d ²⁰²³ =c+d ²⁰²² -e)	650 040,95 €	47 219,06 €	33 174,13 €	-166,30 €	569 814,06 €

INVESTISSEMENT



	BUDGET	Adm. générale	Prévention	Etudes	Traitement
Total dépenses d'investissement (f)	993 393,42 €	0 €	10 256,39 €	0 €	983 137,03 €
Total recettes d'investissement (g)	1 241 797,20 €	529,27 €	802,00 €	0 €	1 240 466,11 €
Résultat de l'exercice (h=g-f)	248 403,78 €	529,27 €	-9 454,39 €	0 €	257 329,08 €
Résultat reporté (i ²⁰²²)	-45 018,50 €	-321,09 €	3 816,10 €	0 €	-48 513,51 €
Résultat clôture (j ²⁰²³ =h+i ²⁰²²)	203 385,28 €	208,18 €	-5 638,29 €	0 €	208 815,57 €
Résultat cumulé (d ²⁰²³ +j ²⁰²³)	853 426,23€	47 427,24 €	27 535,84 €	-166,30 €	778 629,63 €

MATRICE DES COÛTS

Ces données sont issues de la matrice des coûts du SMET validée en 2024 par l'ADEME. Le coût complet correspond à l'ensemble des charges sur l'année 2023. Le coût aidé est, quant à lui, le résultat de la différence entre le coût complet et les recettes de l'année 2023.

	OMR	Verre	RSHV	Déchetteries	Textiles	Biodéchets	Total
Coût aidé TTC (en K€)	2 421	183	1 191	1 176	1,6	24	5 385
Coût aidé HT (€/hab)	29,1	2,3	21	20	0,02	0,88	68,10
Coût aidé HT (€/t)	284	60	397	119	7	449	158,33

Ci-dessous le coût complet par étape technique (en €HT).

	OMR	Verre	RSHV	Déchetteries	Textiles	Biodéchets	Total
Prévention	52 396	1 515	4 623	28 805	208	46	87 593
Collecte et pré-collecte	51 272	163 511	166 381		1 962		383 125
Transit / transport	219 875		172 447	552 231			944 553
Tri / conditionnement			695 801	17 663			713 464
Traitement des refus de tri			110 761				110 761
Compostage				59 942		21 648	81 590
Incinération	73 070						73 070
Valo. matière/énergie				129 122			129 122
Stockage des déchets non dangereux	1 744 251			670 026			2 414 277
Gestion des inertes				9 818			9 818
Enlèvement et traitement des déchets dangereux				158 183			158 183
Total	2 140 864	165 025	1 150 011	1 625 790	2 170	21 694	5 105 556

MARCHES PUBLICS

TRAITEMENT

Marché de transfert des collectes sélectives des déchets sur le territoire du SMET - lot 1
Attributaire Ecodéchets

Mission maîtrise d'oeuvre - construction d'un site de massification des déchets ménagers et de tri des déchets issus des déchetteries à Verdun (55)
Attributaire ER Architecte

Contrôle technique - construction d'un site de massification des déchets ménagers et de tri des déchets issus des déchetteries à Verdun (55)
Attributaire Alpes Contrôle

Convention de partenariat SMTOM / SMET - Traitement des OMR à Maxival pour Etain, Fresnes, Damvillers
SMTOM

Convention d'entente - Valorisation énergétique des déchets ménagers collectés par le SMET
SYVALOM

Marché de transport des déchets issus des collectes sélectives vers les exutoires désignés par le SMET
Attributaire ADM Négoce

Marché de transport des déchets vers l'exutoire désigné par le SMET depuis le quai de transfert de la Grimoirie à Belrupt-en-Verdunois
Attributaire ADM Négoce

Glossaire

ADEME	Agence de la transition écologique	ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
CA	Communauté d'Agglomération	OMA	Ordures Ménagères Assimilées (OMR + recyclables)
CARDEC	Contrat d'Animation Relais Déchets et Economie Circulaire	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles, couramment appelées "poubelle noire"
CC	Communauté de communes (=CODECOM)	PAP	Porte à Porte
Citéo	Eco-organisme en charge du recyclage des emballages ménagers et du papier	PAV	Point d'Apport Volontaire
CSR	Combustible Solide de Récupération	PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	REOM	Redevance d'ENlèvement des Ordures Ménagères
DDS	Déchets Diffus Spécifiques, couramment appelés "déchets chimiques"	REP	Responsabilité Elargie des Producteurs
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	RSHV	Recyclables Secs Hors Verre (correspond au contenu du sac jaune)
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés (OMA + déchets des déchetteries)	TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	UIOM	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
		UVE	Unité de Valorisation Energétique